L'ajournement

Le 13 février, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a annoncé à la Chambre la toute première politique fédérale en matière de réglementation. Sa déclaration s'incrivait dans la stratégie en huit points du gouvernement dans le domaine de la réglementation, stratégie qui, en améliorant la gestion des affaires publiques, en éliminant les obstacles à la croissance et en encourageant l'inititative privée, jouera un rôle de premier plan dans le programme de renouveau économique du gouvernement.

Notre politique de réglementation découle des travaux réalisés dans ce domaine par le groupe d'étude sur l'examen des programmes. Dans son rapport, ce goupe avait fait un diagnostic en trois parties de la situation de la réglementation au Canada. Il révélait que l'effet cumulatif de la réglementation aux trois paliers de gouvernement constituait un énorme obstacle à la croissance économique, à l'initiative, à l'entreprise ainsi qu'à la liberté individuelle au Canada. Le rapport ajoutait que les représentants élus de la population n'exerçaient pas un contrôle suffisant sur la réglementation et le système qui en assure l'application. Il signalait enfin que le public n'avait en pratique que trop peu d'apport à la mise au point et à l'examen de la réglementation.

Notre stratégie est conçue pour faire face aux problèmes définis par le groupe d'étude. Le leader du gouvernement à la Chambre assume les fonctions de ministre chargé de la réglementation. En mars dernier, il a donné des détails sur 43 initiatives actuelles du gouvernement en matière de réglementation.

On a déjà commencé à réaliser ces réformes, ce qui devrait mener à d'importantes améliorations dans beaucoup de programmes fédéraux de réglementation. En même temps, le ministre a annoncé la mise en place d'un nouveau code du citoyen assurant l'équité en matière de réglementation. Ce code permettra de mesurer le rendement administratif du gouvernement dans ce domaine.

Le député de Lévis a fait part de l'intérêt particulier qu'il porte au domaine de la collaboration fédérale-provinciale. En réponse à la question qu'il avait posée il y a quelque temps, le leader parlementaire du gouvernement lui avait dit que des réunions préliminaires avait déjà eu lieu à ce sujet entre M. Reed Scowen, président du groupe d'étude du Québec et des fonctionnaires fédéraux. Dans ce contexte, je voudrais assurer au député que le gouvernement donnera plus d'importance à l'accroissement de la collaboration avec les provinces, de façon à examiner l'ensemble de la réglementation à laquelle sont soumis les Canadiens et à éliminer des doubles emplois coûteux.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)